

On en compte trois en France

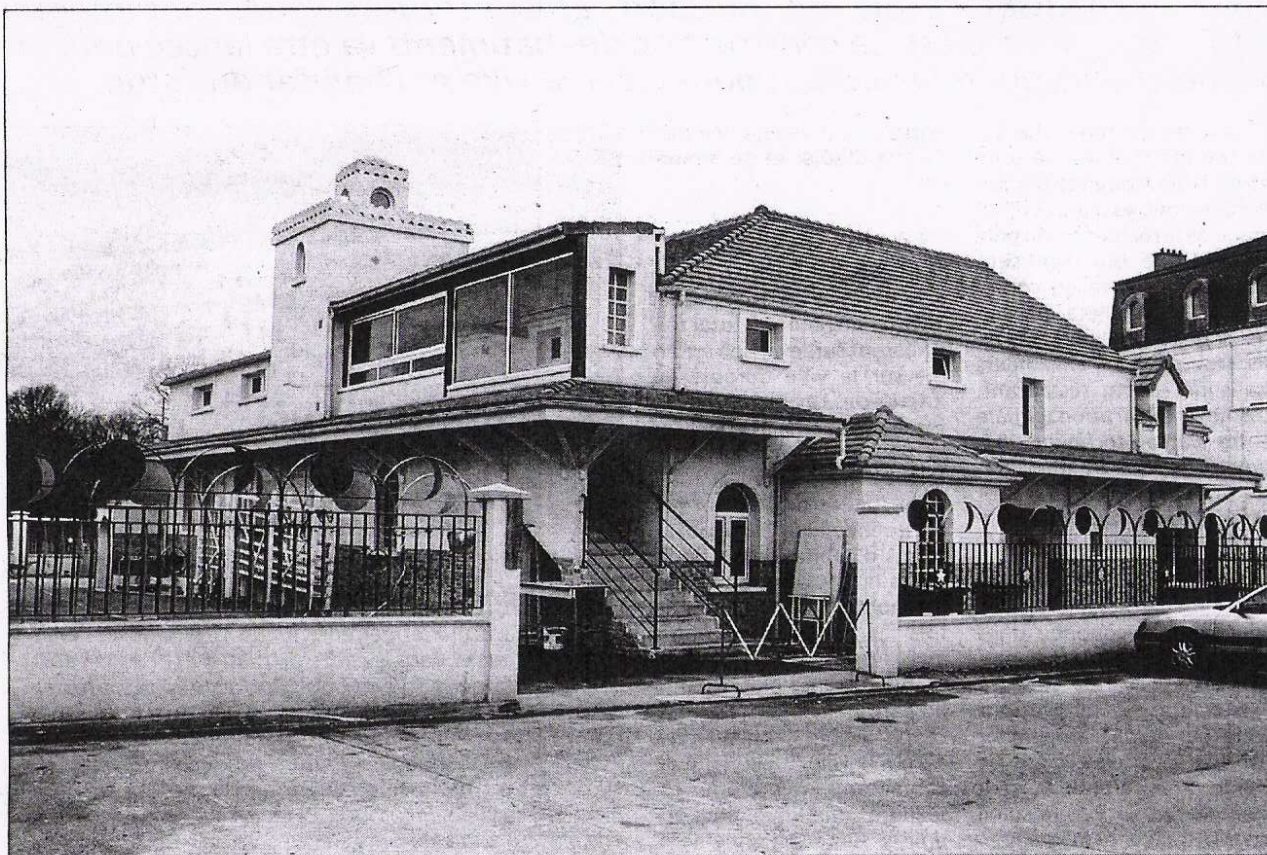
Bientôt une école privée musulmane ?

C'est l'idée que défendent actuellement les responsables de la mosquée, avec le soutien de la communauté musulmane du secteur. Le projet reste cependant conditionné à l'obtention de financements et d'un terrain à bâtir. Le Front national a déjà exprimé son opposition.

Après avoir mené à bien les travaux d'agrandissement de la mosquée durant l'été 2008, ses responsables souhaitent à présent réaliser un projet qui leur trotte dans la tête depuis un moment : celui d'ouvrir à Chelles une école privée musulmane dispensant, en complément d'un programme conforme à celui de l'enseignement public, des cours optionnels d'éducation coranique. Cet établissement, ouvert à toutes les confessions, prendrait en charge l'instruction des élèves, de la maternelle au bac. Cette idée résulte, selon Driss Ghinimi, président de l'association gérant la mosquée, d'une forte demande de la communauté musulmane de Chelles, mais aussi de toute l'Île-de-France. « *Nous avons même reçu l'appel d'une dame de Tours pensant que l'école était déjà ouverte. Elle était prête à démissionner !* », remarque le responsable. Mais pour pouvoir y inscrire un jour leurs enfants, ces personnes savent qu'elles devront mettre la main au porte-monnaie. Plusieurs donateurs se sont déjà manifestés. Les sommes recueillies sont encourageantes mais loin d'être suffisantes pour le moment pour financer les travaux.

Disposer
de 12.000 m²...

L'autre difficulté à laquelle se



La mosquée, située à la lisière de la commune, dans le quartier de Chantereine

heurt l'association est celle de l'obtention d'un terrain. « *Nous avons besoin de 12 000 m² pour construire cette école* », explique Driss Ghinimi. « *Le maire (NDLR : Jean-Paul Planchou) nous a proposé deux terrains, l'un privé sur Chelles, l'autre public, sur la communauté d'aggloméra-*

tion. Nous devons prochainement le revoir pour en discuter de nouveau. » Ces étapes franchies, restera la difficile question des autorisations. Selon Édouard Le Breton, l'avocat qui gère ce dossier, l'association devra obtenir « *l'agrément de la commune, l'autorisation de la commis-*

sion de sécurité pour les établissements recevant du public et la signature d'un contrat d'association avec l'État, par le biais du rectorat. Pour l'instant, l'association souhaite raison garder et espère pour commencer pouvoir ouvrir une section maternelle. » Il n'existe à l'heure ac-

tuelle en métropole que trois écoles privées musulmanes : le collège-lycée « La Réussite » d'Aubervilliers, le lycée Averroès de Lille et le collège-lycée Al-Kindi de Décines-Charpieu, dans le Rhône. « *Il est anormal de dénombrier si peu d'écoles musulmanes dans notre pays, alors que fleuris-*

sent les écoles privées catholiques et juives », s'insurge l'avocat parisien, qui tient à rassurer ceux qui craignent endoctrinement et fondamentalisme religieux : « *L'enseignement sera identique à celui des autres écoles confessionnelles. Ni plus, ni moins. Cet établissement offrira la possibilité aux musulmans de vivre leur religion et aux non musulmans de comprendre que l'intégration de l'Islam à la société est possible.* »

Le Front national ne veut pas laisser faire

Mais tout le monde ne l'entend pas de cette oreille. Sitôt mis au courant de ce projet, le comité central du Front National a écrit à Jean-Paul Planchou pour demander des explications sur la possibilité de céder un terrain public à l'association : « *La majeure partie des contribuables chellois, écrit Julien Sanchez, son responsable en Seine-et-Marne, et notamment les électeurs du Front National que je représente dans cette circonscription, n'accepteront en aucun cas, en vertu du principe de laïcité, qu'un terrain public soit attribué par la ville pour y mener des pratiques religieuses de destination des plus jeunes. Il n'appartient pas à la ville de Chelles de s'aventurer dans de tels projets, ne sachant pas ce qui est réellement fait dans ces lieux !* »